val d'oise
le département

Cergy, le 23 AVR. 2020

La Présidente

CAB/EY/GDM/54

Monsieur Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés

Monsieur le Président, Cher Collègue,

La crise sanitaire que traverse notre pays est sans équivalent. Plus que jamais les collectivités locales, et plus particulièrement les Départements, sont en première ligne pour pallier les absences ou retard que nous constatons tous les jours sur le terrain.

Chefs de file de l'action sociale et médico-sociale, les Conseils départementaux agissent sur de nombreux fronts et ont dû adapter leurs moyens d'actions pour mieux répondre aux attentes des citoyens.
Le Département du Val d'Oise, l'un des premiers territoires touchés par cette pandémie, n'a pas dérogé à la règle et s'est organisé rapidement.

Ainsi, dès le 25 février, un dispositif de gestion de crise a été installé au sein de notre institution. Il a été renforcé par une cellule permanente le 9 mars, et une seconde cellule dédiée à la logistique le 30 mars.
Ces cellules assurent la continuité des services à la population, coordonnent les actions départementales en lien avec nos partenaires et les structures bénéficiaires, assurent la mise à jour des informations concernant l'évolution des mesures nationales et des besoins de terrain.

Par conséquent, comme nous en avons discuté, le Département du Val d'Oise s'est mobilisé au travers de nombreuses actions. Permettez-moi, au regard de votre courrier du 2 avril dernier, de revenir sur les plus emblématiques.

D'importantes commandes d'équipements de protection individuelle, de masques notamment, ont été passées. Les distributions sont réalisées par les équipes du Département, en priorité, auprès des services et foyers pour personnes en situation de handicap, EHPAD, résidences autonomie, services d'aide à domicile, aide sociale à l'enfance, pompiers, collèges qui accueillent les enfants du personnel soignant, médecins de ville, centres de consultation Covid-19, associations contre les violences faites aux femmes, assistantes maternelles et agents du Département mobilisés sur ses sites.
En tout, ce sont près de 600 000 masques chirurgicaux, 2 000 litres gel hydro-alcoolique, 30 000 charlottes médicales, 30 000 sur-chaussures, 1 000 visières, 1 000 blouses qui ont été distribués à l'heure où j'écris ces lignes.
Ainsi, dès les prémices de cette crise et grâce à l'efficace mobilisation de nos agents, le Département du Val d'Oise s'est engagé dans une aide pleine et entière auprès des structures de territoire. D'autres commandes sont en attente mais les besoins mondiaux rendent aléatoires les dates de livraison.

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 Cergy
95032 Cergy-Pontoise cedex

tél 01 34 25 34 06
fax 01 34 25 38 19

www.valdoise.fr

La continuité pédagogique dans les collèges est aussi au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi, depuis le 12 mars, en lien avec la Direction départementale des services de l'Education nationale, nous nous sommes mobilisés pour offrir un accès rapide au portail moncollege.valdoise.fr. Ce site offre aux collégiens, à leurs familles et enseignants des outils numériques gratuits et en libre accès. 150 000 connexions y sont enregistrées par jour.
En complément à ce service, nous avons renforcé notre offre de prêt de tablettes aux familles de collégiens ne disposant pas d'outil informatique à domicile. Aujourd'hui, l'ensemble du stock départemental, c'est-à-dire plus de 500 tablettes, a été livré au sein des collèges REP/REP + du Département.
Je tiens à rappeler que ce sont les principaux de collèges qui devaient faire remonter leurs besoins auprès de la Direction départementale des services de l'Education nationale. Bien évidemment, le Département a su répondre avec compréhension et rapidité à quelques demandes « hors cadre » comme celle du collège Léon Blum de Villiers-le-Bel.

Le confinement total nécessaire pour endiguer la propagation du Covid-19 fait craindre une augmentation sensible d'actes de violences intra familiale. Le Département du Val d'Oise y est particulièrement sensible et reste mobilisé pour protéger les plus exposés c'est-à-dire, les femmes et les enfants.
Ainsi, le bailleur social du Département, Val d'Oise Habitat, comme à son habitude, répond aux urgences sociales au regard de ses logements disponibles. De même, la Maison Départementale de l'Enfance continue d'accueillir les enfants et jeunes en danger durant cette crise sanitaire.
De surcroît, avec la Préfecture du Val d'Oise, le Conseil départemental a lancé une large campagne de communication et de sensibilisation qui rappelle les différents numéros d'écoute, d'information et d'urgence.
A cela s'ajoute l'ouverture d'une plateforme téléphonique de soutien à la parentalité - assurée par des psychologues et des travailleurs sociaux joignables au 01 34 33 58 40 du lundi au vendredi - pour les parents et les enfants qui rencontrent des difficultés pendant le confinement.

Concernant les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), leur accompagnement est toujours effectif, par téléphone notamment, mais les restrictions nationales empêchent toutes convocations pour des entretiens « physiques ». Par conséquent, notre dispositif « perdus de vue », qui a comme double objectif d'offrir un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires afin d'améliorer leur suivi et d'identifier les potentiels fraudeurs qui perçoivent indûment le RSA, est suspendu jusqu'au déconfinement.

Enfin, même si la Maison Départementales des Personnes Handicapées est fermée au public, les dossiers de demandes d'aides continuent d'être traités par les agents départementaux via le site services-en-ligne.valdoise.fr.

Vous l'avez compris, plus que jamais, le Conseil départemental prend soin des valdoisiens les plus fragiles en assurant une bonne continuité de service et en adaptant ses dispositifs existants.

Durant cette crise, des hommes et des femmes ont continué d'œuvrer au plus proche des Valdoisiens. Dans votre courrier, vous faisiez particulièrement référence aux agents des établissements sociaux et médico-sociaux, y compris les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Leur mobilisation est à saluer, notamment ceux qui remplissent une mission décisive au sein de ces établissements.

Concernant le versement d'une prime à ces professionnels, le Département du Val d'Oise est attentif aux décisions législatives et réglementaires du gouvernement en la matière. A ce jour, les discussions avec les Départements ne sont pas encore finalisées.

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 Cergy
95032 Cergy-Pontoise cedex
tél 01 34 25 34 06
fax 01 34 25 38 19
www.valdoise.fr

Dans un contexte comme celui-ci, il est nécessaire d'agir en ayant une vision globale du sujet et de se tenir à une doctrine équitable socialement et réaliste financièrement.

D'ailleurs, concernant les structures sociales et médico-sociales, il me semble important de rappeler ici que les priorités départementales relatives aux 1,5 million d'euros de bonification du taux de reconduction annuelle ont trouvé écho au sein des établissements concernés. En effet, des projets actuellement à l'étude ont été proposés tant sur la bientraitance, la télémédecine, les mutualisations entre le domicile et les établissements, la construction de réponses à des situations sans solution acceptable ou bien encore, les actions sur l'attractivité des métiers du médico-social en tension et/ou sur la formation pour y accéder.

De même, il me paraît essentiel de vous rappeler que le tarif horaire des SAAD en Val d'Oise (21,90 euros en semaine et 24 euros le dimanche et jours fériés) est l'un des plus généreux d'Ile-de-France et cela, tant sur l'Aide aux Personnes Agées que sur la Prestation de Compensation du Handicap.
Le Département du Val d'Oise a, par ailleurs, fait le choix, comme trois autres Départements franciliens (78, 91 et 94), de distinguer le tarif semaine du tarif dimanche et jours fériés, afin de prendre en compte les obligations des conventions collectives de majorer les salaires des intervenants à domicile les dimanches et jours fériés et ainsi réduire le risque de rupture de service. Au tarif de référence, s'ajoutent des modulations positives de : 4 euros pour une intervention le dimanche ; 4 euros pour une intervention sur une personne très dépendante (GIR 1-2 ou PCH de plus de 150 heures) et de 3 euros pour une personne vivant en zone rurale et/ou défavorisée. Ainsi, une heure d'intervention cumulant tous ces critères peut être facturée 35 euros.

L'ensemble de ces informations montrent là encore la nécessité d'élargir son champ d'analyse afin d'émettre des propositions adaptées aux réalités des secteurs concernés.

Concernant le soutien au secteur économique et associatif, là encore, le Département du Val d'Oise répond aux premières sollicitations.
Par l'intermédiaire de son agence de développement territoriale, le CEEVO, les entreprises et artisans impactés par la crise sont accompagnés et orientés vers les mesures de soutien. De même, le Département est régulièrement en lien avec la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise et les réseaux d'entreprises afin de mieux aiguiller les entrepreneurs et leur apporter une aide ajustée.
En ce qui concerne les entreprises prestataires du Conseil départemental, depuis le début du confinement, le Département a pris trois mesures pour aider ces entreprises. Sauf exceptions, toutes les dates limites de remise d'offres de l'ensemble des consultations actuellement ouvertes sur la plateforme des marchés publics du Conseil départemental sont reportées de 3 semaines et jusqu'à 2 mois (direction des routes). Aucune pénalité ne sera appliquée aux entreprises rencontrant des difficultés dans l'exécution des marchés du fait de cette crise et enfin, sur demande de l'entreprise en difficulté, un accord exceptionnel peut être accordé pour modifier les rythmes de paiement du Conseil départemental.
En Val d'Oise on trouve une centaine d'entreprises relevant du domaine de la santé et des sciences du médicament. Ce maillage d'entreprises recèle des atouts économiques et humains remarquables. C'est pourquoi, régulièrement depuis le début de cette crise, la Direction de la communication met en lumière sur ses supports de promotion les entreprises du territoire qui luttent contre la propagation du virus.
Il va s'en dire que le Département du Val d'Oise soutiendra toute initiative locale ou nationale visant à valoriser et renforcer les savoirs faire de nos entreprises. Le CEEVO, qui a participé intensivement aux travaux pilotés par l'agence régionale de développement et qui ont abouti à la labellisation du projet francilien Medicen Paris Région, sera là encore un interlocuteur de premier ordre.

A n'en pas douter, le secteur associatif sera aussi lourdement impacté par les effets de cette crise. Dans les domaines culturels et sportifs, que vous citiez, les reports et

annulation d'événements sont conséquents. Ici aussi, il semble important de mesurer avec précision les impacts réels sur les budgets de ces associations et établissements. Les services du Département affinent actuellement ces études avec les acteurs concernés.
Cependant, le Département reste proactif. Ainsi, nous aurons l'occasion de voter à la prochaine assemblée départementale par exemple un versement anticipé d'acomptes en faveur de structures culturelles du fait des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19 ayant conduit à leur fermeture et à l'annulation de leurs programmations.

Pour conclure, même si le Département du Val d'Oise se réjouit de la décision du gouvernement de suspendre, pour l'année 2020, le « Pacte de Cahors », il n'en demeure pas moins que le budget départemental doit faire face à des dépenses exceptionnelles et est en proie à d'importantes incertitudes.
Cette crise nous oblige à combler les carences, d'où qu'elles viennent. Ainsi, le Conseil départemental a dû, en urgence, procéder à des achats d'équipements afin de venir en aide aux établissements et professionnels du territoire et notamment auprès de structures se trouvant hors de son champ de compétence.
Plus grave encore, nos services se préparent aux contrecoups économiques et sociaux de cette crise. Les impacts sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ou bien encore, la reprise des dépenses liées au RSA ne manqueront de venir fragiliser durablement notre budget.
Par conséquent, la suspension provisoire du « Pacte de Cahors » ne peut justifier à elle seule des dépenses déraisonnées de notre institution. Bien au contraire, face à la violence de cette crise et ses multiples impacts, nous nous devons collectivement de protéger les moyens d'actions du Département par une gestion responsable et rigoureuse de ses finances. C'est notre ligne de conduite depuis mars 2011, et nous n'en dérangerons pas. Soyez en rassuré·

Dans une période comme celle-ci, il est nécessaire de garder une certaine mesure, de prendre une certaine hauteur d'analyse et de placer au centre des débats les sujets les plus urgents et les plus prioritaires. Notre Département fait face à la crise avec courage et détermination. Les décisions prises pour répondre aux premiers besoins vitaux ont été actées avec clairvoyance et sens des priorités. Dorénavant, le Département est engagé dans une gestion quotidienne de la crise et prépare le déconfinement sur l'ensemble de ses composantes.

Je profite de ce courrier pour saluer le travail exemplaire des agents de notre collectivité mobilisés sur le terrain ou derrière leurs écrans pour protéger nos concitoyens et préparer l'avenir. Notre Département est fort, solidaire et montrera une fois encore sa capacité de résilience. Il me paraît essentiel que nous puissions ensemble porter haut ces réalités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien cordialement,

Marie-Christine CAVECCHI

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 Cergy
95032 Cergy-Pontoise cedex

tél 01 34 25 34 06
fax 01 34 25 38 19

www.valdoise.fr

val d'oise
le département

Jean-Pierre MULLER
Président du groupe socialiste et apparentés
Conseiller départemental du canton de Vauréal
Maire de Magny en Vexin

Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente du conseil départemental

Cergy, le 2 avril 2020

Madame la Présidente,

Notre pays et notre département traversent une période particulièrement difficile en matière sanitaire et économique.

Cette crise impacte durement notre système de santé mais également nos structures de solidarité, qu'elles soient sociales ou médico-sociales.

Nous notons avec satisfaction tout d'abord que le Gouvernement a décidé d'accepter la demande des parlementaires socialistes, notamment de notre sénateur du Val d'Oise, de suspendre le pacte de Cahors, donnant ainsi aux départements quelques marges de manœuvre supplémentaires pour agir au service de leurs populations.

Nous avons pris connaissance des premières mesures que vous avez prises dans le cadre de cette crise et notons avec satisfaction votre décision de contribuer à la continuité pédagogique, notamment par le prêt de tablettes aux familles de collégiens ne disposant pas d'outils informatiques à domicile dans les collèges REP/REP+ de notre département. Les 250 premières tablettes en cours de distribution sont une première étape satisfaisante même si le besoin semble beaucoup plus important et qu'un certain nombre de chefs d'établissement concernés nous disent ne pas avoir été consultés quant à leurs besoins.

Les structures hospitalières, sociales ou médico-sociales du Val d'Oise manquent aujourd'hui cruellement de moyens de protection pour faire face à la pandémie et protéger les usagers. C'est le cas dans les hôpitaux du département ou dans les EHPAD. Concernant les aides à domicile, les dotations en masques ne seraient toujours pas prévues pour l'heure dans notre département, en contradiction avec l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 comme l'a rappelé le Sénateur TEMAL dans sa question écrite au ministre des solidarités et de la santé. Le conseil départemental qui a la responsabilité des structures d'accueil des personnes âgées et en situation de handicap ainsi que leur accompagnement à domicile ne peut pas se satisfaire de cette situation et peut intervenir directement pour protéger les agents.

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

A titre d'exemple, le petit département de l'Ardèche a fourni aux EHPAD, structures de personnes âgées et en situation de handicap ainsi qu'aux intervenants des services d'aide à domicile plus de 15 000 masques FFP2. Le département de l'Isère, comparable au nôtre, a mis à disposition 42 000 masques et a participé à une commande groupée de 312 000 masques supplémentaires pour son territoire. Il nous paraît utile et nécessaire que notre conseil départemental puisse engager dans les meilleurs délais une aide comparable et proportionnelle pour les agents des structures dont nous avons sinon la charge du moins la tutelle.

De la même manière, nous souhaitons permettre, dans le cadre du taux d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médicaux sociaux, y compris les SSAD, aux établissements et structures, à la fin de la crise sanitaire, de faire bénéficier leurs agents d'une prime de 1 000 euros.

Cette mesure devrait être complétée par une modulation de l'ordre de 1 euro supplémentaire de l'heure pour l'aide à domicile sur la période d'état d'urgence sanitaire. Il devra naturellement en être de même pour les sapeurs-pompiers professionnels par une prime de 1 000 euros et par une augmentation ponctuelle des vacations pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Cette crise sanitaire nous démontre une nouvelle fois le dévouement et l'engagement de l'ensemble des femmes et des hommes qui interviennent dans ces structures sociales et médico-sociales. Nous espérons que cette prise de conscience collective permettra de réétudier la question de l'évolution du taux directeur des dépenses de ces structures que vous continuez à afficher en stabilité (0%) mais qui en réalité est en baisse d'année en année et que vous prévoyiez d'ailleurs en baisse par rapport au réalisé dans le premier projet de budget départemental.

Cette crise a également permis de mettre en avant les entreprises de notre territoire qui sont à la pointe de l'industrie médicale, comme l'entreprise Vygon ou l'Esat Tech'Air. Nous nous permettons de vous rappeler notre proposition que le Val d'Oise soit candidat à la relocalisation de la production de médicaments en France. Nous vous avons sensibilisé à plusieurs reprises sur cette opportunité qui devient aujourd'hui une nécessité partagée pour notre pays.

Concernant les allocataires du RSA, nous souhaitons naturellement qu'en cette période de troubles et de crises, les travaux de l'opération « perdus de vue » qui a pour objectif de diminuer ou de supprimer le bénéfice du RSA des allocataires, soient suspendus le temps de l'état d'urgence sanitaire.

Concernant les violences intrafamiliales, nous attirons votre attention sur l'urgence encore supérieure qu'en période normale pour les femmes et les enfants victimes. Cela impose que l'accueil d'urgence des services de l'aide sociale à l'enfance continue à être assuré en permanence malgré la crise. Il nous semblerait également utile que des logements du bailleur départemental puissent être, dans la période, mobilisés de manière dérogatoire pour permettre l'accueil de ces femmes et de ces familles dans l'attente du retour d'une prise en charge « de droit commun ».

Naturellement, des dispositions économiques dont nous ne pouvons pas connaître le contour précis devront être prises, en lien avec le conseil régional, pour aider nos entrepreneurs et nos agriculteurs à traverser cette crise historique.

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr

Nous pensons toutefois que nous devons, en tant que conseil départemental, réfléchir dès à présent à un fonds de sauvegarde de l'emploi associatif. Les associations culturelles et sportives notamment, qui ont des salariés, vont subir une baisse d'activité jamais connue par le passé. Elles n'ont pas, pour la plupart d'entre elles, les capacités financières de faire face à cette absence d'activité certainement jusqu'à la fin de l'été, ce qui est, notamment dans le milieu culturel, le temps des recettes.

Ce fonds n'a naturellement pas vocation à être pérenne mais doit permettre de défendre et d'accompagner les structures associatives « professionnalisées » de notre territoire.

Nous souhaitions dès à présent vous faire part de ces propositions et restons naturellement à votre disposition pour continuer à les construire dans l'intérêt des Valdoisiennes et des Valdoisiens.

Il nous paraît dans ce cadre nécessaire que la prochaine réunion de notre assemblée départementale permette d'étudier un premier plan départemental qui implique pleinement le conseil départemental dans l'urgence et dans le moyen terme.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Pierre MULLER

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

tél 01 34 25 14 74
www.valdoise.fr
jean-pierre.muller@valdoise.fr